



Fenêtres sur cours 66



SNUipp-FSU 66
18, rue A. Condorcet
66000 PERPIGNAN

n° 104, supplément 2
novembre 2018

Prix Abonnement : 2 €

Bulletin trimestriel du SNU-ipp 66
imprimé par nos soins
CPPAP: 0917 S 07 528 ISSN: 1244-0051
Directeur de la publication: B. VIBERT-GUIGUE
Dispensé de timbrage
PERPIGNAN Centre de Tri

Tél: 04.68.50.78.44 Fax: 04.68.50.32.31 e-mail : snu66@snuipp.fr site: www.snuipp.fr/66



**Avec le SNUipp-FSU,
sortons la tête de l'eau.**

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre

Changeons l'école, votons !



**Avec le SNUipp-FSU 66, notre force et notre conviction :
notre pouvoir d'agir !**

édito

4 ans ... c'est le rythme des années bissextiles ; c'est aussi la durée d'un mandat d'un délégué du personnel ... et la fréquence d'apparition de certaines organisations syndicales ...

Les élections professionnelles sont en effet un moment important, mais pas uniquement pour les syndicats qui mesurent leur audience auprès de la profession. C'est en effet le moment pour chaque enseignant de choisir ses représentants, d'apporter son soutien à des collègues qui, en plus de leur classe, de leur direction d'école, de leur mission particulière, s'investissent sans compter au service de toute la profession.

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 se donnent comme objectif de faire respecter la transparence et l'équité dans toutes les opérations administratives. Ils interviennent aussi chaque fois que c'est nécessaire pour défendre ou accompagner des collègues dans des situations difficiles.

Le syndicat existe aussi pour fédérer les enseignants autour de grandes batailles. Un seul exemple récent, les rythmes scolaires. Le SNUipp-FSU 66 a multiplié les initiatives pour le maintien de la semaine à 4 jours.

(Suite page 2)

Du 29 novembre au 6 décembre :

Élections professionnelles

votons.snuipp-fsu.fr

Consultez le portail des élections du SNUipp-FSU 66 :

Avec le SNUipp-FSU, exiger une vraie médecine de prévention.

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre

Changeons l'école, votons !

Sommaire :
1&2 - Éditorial et RIS 3 : FSU 4&5 : bilan
6 à 9 : témoignages 10 : comment voter
11&12 : adhésion



(Suite de l'édito, page 1)

Manifestations, conférences de presse, demandes d'audiences auprès de nombreux élus, réunions d'informations syndicales ... Grâce à cette mobilisation, une seule commune (Corneilla del Vercol) a décidé le passage à 4 jours et demi en 2013.

L'année suivante, le choix des équipes (décret Peillon ou Hamon, horaires aménagés ...) a été très souvent respecté, grâce parfois à l'intervention du SNUipp-FSU 66 auprès des élus et du DASEN.

Les années suivantes, le SNUipp-FSU 66 a été bien seul à défendre le retour des 4 jours en pointant l'absentéisme des mercredis et vendredis matins mais aussi la fatigue accrue des élèves et des enseignants ...

Résultat final : en 2018, tout le département revient à la semaine des 4 jours. Une grande victoire pour le SNUipp-FSU 66 mais surtout pour les collègues et leurs conditions de travail. Victoire qui doit en appeler d'autres.

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 envisagent déjà « l'après » période électorale qui n'est

pas pour nous, une fin en soi. En effet, la politique éducative de notre ministre remet en cause notre professionnalité : évaluations nationales inadaptées et contraintes avec un risque de mise en concurrence des écoles, injonctions quant aux méthodes d'apprentissage, contenus d'animations pédagogiques imposés, statut hiérarchique pour les directeurs d'école, recrutement de contractuels et vacataires ...

Par ailleurs, au niveau de la fonction publique, la déréglementation est "en marche": individualisation des relations au travail au détriment des cadres collectifs transparents, gel des salaires et promotions au mérite, remise en cause du statut qui est une protection pour les fonctionnaires et une garantie pour les usagers... sans oublier une réforme des retraites qui aurait pour conséquence une baisse substantielle des pensions. Autant de sujets majeurs qui nécessiteront la mobilisation des collègues autour d'organisations syndicales combattives.

Dans ce domaine, une valeur sûre : **le SNUipp-FSU !**

Audrey Corrège, Virginie Privat, Jérôme Guy,
co-secrétaires du SNUipp-FSU 66

3 questions à se poser avant de voter :

- **Qui choisir** pour être **défendu efficacement** lors des conflits (avec la hiérarchie, les élus, les parents d'élèves) ?
- **Qui choisir** pour **porter la voix de la profession dans les instances paritaires** ?
- **Qui choisir** pour être **bien informé(e) et accompagné(e)** au quotidien ?

La liste du SNUipp-FSU 66 pour la CAPD

Classe normale :

M. GUY Jérôme	directeur	école élémentaire Pierre et Marie Curie - Canet en Roussillon
Mme CORREGÉ Audrey	adjointe	école élémentaire Jean Jaurès - Toulouges
M. NOGUES Jean-François	ens. spécialisé	collège Joffre SEGPA - Rivesaltes
Mme FRENAL Aurélie	adjointe	école élémentaire François Arago - Le Soler
M. TRABY Frédéric	adjoint	école maternelle Louis Torcatis - Ille sur Têt
Mme CHAZARENCO Emma	adjointe	école primaire - Formiguères
Mme DUHALE Carole	directrice	école élémentaire Hélène Boucher - Perpignan
Mme PACREU Frédérique	adjointe	école élémentaire Blaise Pascal - Perpignan
Mme MARTZLUFF Anne	adjointe	école maternelle Fénelon - Perpignan
Mme FIGUEROLA Nadège	adjointe bilingue	école maternelle Condorcet - Perpignan

Hors-classe :

Mme PRIVAT Virginie	directrice	école maternelle les Cariouettes - Claira
Mme FASTRE Pascale	directrice	école maternelle Vertefeuille - Perpignan
Mme DEVIU Anne-Marie	directrice	école maternelle les Mûriers - Thuir
Mme MENAHEM Sophie	adjointe	école maternelle Joan Miró - Céret

**Pour le CTA
et le CTM,
je vote :**



**Pour la CAPD
et la CAPN,
je vote :**





Des réformes à répétition dans la Fonction publique sans prise en compte de la réalité du travail, et sans étude d'impact sur les conditions de travail, réorganisations de services, nouveau management public, réduction du nombre de postes et d'emplois ont pour conséquence une augmentation de la charge et de l'intensité du travail avec dans certains cas des glissements de tâches, des déqualifications ... Cela induit des dégradations réelles des conditions de travail des agent-es.

Les enjeux :

- Santé et bien être au travail des agent-es.
- **Qualité des services publics** : l'amélioration de la qualité des services publics passe par une amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail.
- Enjeu **politique, démocratique, syndical** : pour la prise en compte dans un cadre collectif, de la parole des personnels, acteurs de leurs métiers, experts de leur profession.
- Enjeu de **démocratie sociale** et de **dialogue social** au travail.

La FSU est engagée pour défendre et améliorer les conditions de travail de toutes et tous les agent-es au quotidien.



Et vous pensiez qu'on n'allait pas faire la grimace ?

Découvrez ce que fait la FSU pour défendre les conditions de travail des fonctionnaires

En voir + sur www.fsu.fr



La FSU revendique notamment :

- **des postes et emplois en nombre suffisant** sachant que les conditions d'emploi et les menaces sur les emplois sont facteurs de risques psycho-sociaux,
- **une bonne organisation du temps de travail,**
- **un autre pilotage des services** qui prenne mieux en compte l'expertise professionnelle des agent-es,
- **une réelle médecine de prévention** pour toutes et tous,
- **l'amélioration des retraites** (fins de carrière, durée du temps de travail, niveau de pensions...),
- des mesures concernant **la prise en compte de la pénibilité.**
- **Des CHS-CT préservés et confortés** qui permettent d'alerter, de prendre en compte la situation des agent-es et de trouver les solutions adéquates. Le gouvernement a aujourd'hui le projet de les faire disparaître. La FSU vous invite à signer massivement la pétition Pour le respect de nos droits : PAS TOUCHE AUX CAP ET CHS-CT !



Rétabli par le gouvernement en 2017, il est injuste car cela revient à diminuer le salaire des fonctionnaires en arrêt maladie et inefficace pour lutter contre l'absentéisme (dans le cadre de situations dégradées de conditions de travail) puisque toutes les études démontrent que cette disposition entraîne une augmentation de la durée des arrêts maladie. Rappel : 70% des salariés du privé n'ont pas de jour de carence, ils sont couverts par des accords de branche ou d'entreprise



Mais qu'a fait le syndicat depuis les dernières élections ?

liste non exhaustive des principales avancées obtenues par le SNUipp-FSU 66

Mouvement :

- La gestion de ce dossier a été une bataille annuelle **contre l'harmonisation académique** du mouvement et pour obtenir une circulaire qui soit au plus proche des particularités du département. Des négociations annuelles ont été menées à propos des bonifications pour les personnels lésés (fermetures, collègues lésés en 2015 par les C2A, les collègues de l'EREA, les RASED, ...).

- A la demande du SNUipp-FSU, certains PES sont affectés sur des compléments de service plutôt que des décharges de direction. Cependant cette revendication n'a pas complètement aboutie (ce sera une priorité du prochain mandat). Le SNUipp-FSU demande un turn-over des postes occupés par les PES.

- Le SNUipp-FSU a obtenu le **maintien des priorités aux collègues TRS** qui retrouvent au moins 50% de leur poste. C'est aussi le cas pour les postes du 2d mouvement.

- Les collègues de Cerdagne-Capcir bénéficient maintenant d'une priorité absolue sur les postes des hauts cantons.

- Le SNUipp-FSU 66 a évité les postes à profil en CP et CE1 **dédoublés** (ce qui n'est pas le cas dans de nombreux départements).

- **Grâce à son pré-mouvement**, le SNUipp-FSU 66 a relevé des erreurs d'affectations qui ont pu être corrigées avant la CAPD d'officialisation des résultats.

Carte scolaire :

- La grève massive du 20 novembre 2014, initiée par le seul SNUipp-FSU, suivie d'une rencontre avec la Préfète et des interventions auprès du Rectorat ont abouti à une **dotation de 54,5 postes à la rentrée 2015**.

- Après des années de persévérance, le SNUipp-FSU 66 a obtenu **la séparation des effectifs bilingues et monolingues pour la carte scolaire** ; s'en est suivie une augmentation des créations de postes dans les écoles concernées.

- Le SNUipp-FSU 66 a initié avec succès une lutte intersyndicale **contre la fusion des écoles Blum et Boucher**.

- Le SNUipp-FSU a fait reculer la **mairie de Perpignan et la DSDEN** qui projetaient la création d'une école déséctorisée au mas Bresson, ce qui aurait ghettoïisé davantage les écoles de Perpignan.

- La mobilisation du SNUipp-FSU 66 contre les 2 postes de « directoire » (« super-directeur » de plusieurs écoles) proposés par l'administration sera couronnée de succès : ces 2 postes ne sont pas créés.

APC :

Lors de la mise en place des APC, le rapport de force institué par les syndicats représentatifs avait permis de maintenir le temps de préparation à un niveau maximum par rapport aux autres départements de l'académie (10h de préparation pour 50h devant élèves).

Le SNUipp-FSU est le seul syndicat dans le département à donner comme consigne de se réapproprier ces heures pour en faire un temps utile. Celles et ceux qui ont suivi la consigne ont récupéré 36 heures de travail par an (réalisées auparavant en dehors du temps institutionnel) ; bien plus que les 5 heures offertes aux seuls collègues de CP et CE1 pour la saisie des évaluations nationales ! Le SNUipp-FSU 66 est intervenu auprès du DASEN et de certains IEN pour expliciter sa consigne nationale ... résultat : aucune sanction.

Gestion des personnels :

- Grâce aux interventions du SNUipp-FSU, les personnels travaillant à **temps partiels peuvent désormais postuler sur tous les postes** ; ils sont ensuite affectés sur des postes provisoires en gardant le bénéfice du poste obtenu au Mouvement.

- Le **temps partiel** est redevenu possible sur les postes de **direction**.

- Le respect de la proportion hommes-femmes (20%-80%) dans la classe exceptionnelle est effectif.

- Pour l'accès à la **classe exceptionnelle**, le SNUipp-FSU 66 a demandé et obtenu que les collègues anciens instituteurs aient leur ancienneté d' « instit » prise en compte intégralement.

- Le SNUipp-FSU a obtenu, après maintes sollicitations, la mise en place d'une **aide juridique** pour les directeurs d'école à la DSDEN qui a montré son efficacité. Enfin, il a initié la consigne « *je répondrai quand j'ai le temps, si j'ai le temps* » qui a permis aux directeurs, dans un cadre collectif, de ne pas répondre aux multiples demandes et enquêtes en tous genres...

Défense des personnels :

- Les représentants du SNUipp-FSU 66 ont multiplié les interventions au sujet d'élèves hautement perturbateurs. La **défense de collègues et d'équipes** confrontés à cette situation a explosé durant les 4 dernières années.

- Ils sont également intervenus pour défendre des collègues injustement mis en cause par des parents ou des élus. A plusieurs reprises, le SNUipp-FSU 66 a obtenu le recul de la hiérarchie qui exigeait le changement de classe d'un élève sur demande des parents.



Vie de la section SNUipp-FSU 66

NOTRE quotidien ... mais que font VOS représentants depuis la rentrée ?

A l'heure où le paritarisme est profondément remis en cause par le gouvernement, nous vous proposons un focus sur notre rôle et nos actions.

Comment vos délégués du personnel SNUipp-FSU 66 utilisent leur temps de décharge syndicale ?
Que font-ils ? Pourquoi, comment et où interviennent-ils ?

Depuis le 27 août 2018, voici une liste non exhaustive des actions que nous avons menées !

Au plus près des collègues, sur le terrain :

102 visites dans les écoles et établissements du département (il y en a 290)

2 stages syndicaux (8 novembre : « s'en prendre aux fonctionnaires, c'est tellement tendance » et 9 novembre : « évaluation des élèves et des enseignants ») qu'il a fallu organiser matériellement et au niveau du contenu avec les intervenants

Université d'Automne du SNUipp-FSU à Leucate pendant les vacances de la Toussaint : accueil et transports des 30 chercheurs et 400 stagiaires, logistique et installation des stands, organisation des temps hors conférence,...

7 RIS qui nécessitent une organisation préalable : locaux, matériel, ordre du jour des réunions...

Permanences hebdomadaires à l'ESPE pour les « entrants dans métier » (PES, M2, M1...)

Interventions dans plusieurs conseils des maîtres (sur le thème des évaluations CP et CE1)

Informations des collègues :

354 réponses à des demandes de renseignements par mail

932 courriers envoyés ... sans oublier les multiples échanges téléphoniques

45 articles rédigés pour le journal départemental et le site internet

Permanences tous les mercredis matins au siège du SNUipp-FSU 66

13 accompagnements de futurs retraités

Interventions auprès de l'administration :

24 interventions pour les collègues auprès de l'administration, des IEN et du DASEN

18 interventions auprès du service du personnel 1^{er} degré

Participation aux instances paritaires :

CHSCT : permanence à la DSDEN, visite d'écoles et d'établissement, visite en Andorre

CTSD et CAPD de rentrée, CDAS (action sociale)

2 groupes de travail avec le SRHE

Interventions publiques

Conférences de presse (rentrée, grèves du 9 octobre et du 12 novembre) et diffusion de communiqués

Sans compter les multiples réunions pour faire vivre la démocratie au sein du SNUipp et coordonner les différentes initiatives : participation à la coordination académique des sections SNUipp à Nîmes, aux Conseils Nationaux à Paris à 2 reprises, participation et organisation des conseils syndicaux mensuels et des secrétariats hebdomadaires à Perpignan, aux réunions au sein de la FSU pour faire du lien avec le 2nd degré et la fonction publique et la préparation du Congrès national qui aura lieu à Perpignan en juin 2019

Sans oublier toutes les démarches liées aux élections

professionnelles : constitution des listes électorales, de la profession de foi, des affiches, ...

- Quelles seraient les **conditions de travail, de vie personnelle et familiale** pour beaucoup de collègues sans ces interventions ?

- Quelles seraient les **relations des collègues avec l'administration** sans ces interventions ?

- Comment solutionnerions-nous **les situations conflictuelles** sans ces interventions ?

- Comment assurerions-nous la **transparence et l'équité** des opérations administratives qui rythment nos carrières (promotions, mouvements, permutations, ...) sans ces interventions ?

Notre quotidien est de vous informer, de vous représenter, de vous accompagner, de vous défendre, de nous engager à vos côtés.

Contrairement à la musique que certains viendront jouer à vos oreilles une fois tous les quatre ans, lors des élections professionnelles, nous ne mangeons dans la main de personne ! **Notre travail ne s'arrêtera pas le 6 décembre (et n'a pas commencé en septembre)**. Les élections professionnelles sont un moment important mais vous pourrez toujours compter sur le SNUipp-FSU au-delà de ce rendez-vous électoral.

Nous sommes modestement et obstinément au travail au quotidien, au service de tous les personnels et pour la réussite de tous les élèves dans une Ecole de qualité, humaniste, solidaire, laïque.



**Avec le SNUipp-FSU,
renforcer le pouvoir d'agir enseignant.**

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre

Changeons l'école, votons !



Retours sur le stage organisé par le SNUipp-FSU 66 autour de l'évaluation des enseignants et des élèves

Echanges avec Paul Devin, secrétaire général du SNPI-FSU, syndicat des IEN affilié à la FSU.

Pour vous quel est l'enjeu essentiel de l'évaluation des élèves ?

C'est de disposer d'éléments sur les progrès et les difficultés des élèves qui vont permettre à l'enseignant une meilleure organisation didactique et pédagogique des apprentissages. Et tout cela pour contribuer le mieux possible à la réussite de tous les élèves.

L'évaluation doit donc être un outil simple, d'usage continu et intégré aux pratiques quotidiennes des enseignants.

C'est le vieux fantasme de la « machine à apprendre »

Les évaluations CP et CE1 mises en œuvre par le ministère sont-elles un outil pour cela ?

Non parce qu'elles catégorisent les élèves mais ne favorisent ni l'analyse ni l'observation donc n'aident pas les enseignants à comprendre ce qui fait obstacle. Le niveau exigé, de surcroît, n'est pas toujours en phase avec les exigences de programmes comme si ces évaluations voulaient contraindre les enseignants à développer les objectifs de code aux dépens des objectifs de sens, ceux de la construction d'une culture de

l'écrit.

Il est assez clair que le ministère cherche à imposer son modèle d'apprentissage de la lecture et que les évaluations en sont un outil. C'est une instrumentalisation qui n'est pas compatible avec un usage objectif centré sur les élèves et la réalité précise de leurs difficultés. Le risque est que des enseignants se limitent à cette évaluation et donc passent à côté de l'essentiel.

100% réussite grâce aux évaluations ?

Le modèle défendu par le ministère se fonde sur une rhétorique simpliste qui procède davantage du discours politique que de la réalité pédagogique : à partir des évaluations, on fournit à l'enseignant un bilan et la fiche ressource qui permet de corriger le problème ! C'est le vieux fantasme de la « machine à apprendre » où la mise en œuvre d'un algorithme engagerait un résultat certain. Mais le métier de l'enseignant c'est l'inverse. C'est un jeu permanent de tentatives incertaines et sans cesse réajustées, guidées par l'observation et l'analyse de l'activité des élèves. Ça demande une grande expertise, une grande

compétence professionnelle qui ne peut se résumer dans une méthode à appliquer.

Et le rôle des inspecteurs dans ces évaluations ?

L'essentiel aujourd'hui serait de concentrer le travail de l'institution sur l'accompagnement de cette compétence pour aider les enseignants à faire ce travail complexe. Cela procède de l'analyse des pratiques, de la formation didactique, de l'observation critique des situations d'apprentissage, ... de tout sauf de la prescription méthodologique.

Quel gaspillage que de demander aux inspecteurs de consacrer leur temps à faire pression sur les enseignants pour qu'ils fassent ces évaluations plutôt que de les inciter à s'investir dans l'accompagnement des enseignants et des équipes. Il y aurait tant à faire pour réfléchir ensemble à la manière avec laquelle on peut aider des élèves à mieux réussir !

Ce dont nous avons besoin pour la démocratisation de la réussite scolaire, ce n'est pas des idées d'un ministre persuadé qu'il détient les clefs de l'apprentissage, c'est d'une volonté politique déterminée de consacrer des moyens pour aider, accompagner, soutenir les enseignants et leur permettre de reprendre la main sur leur métier !

Témoignages de collègues à la fin de la journée de stage

Des journées toujours riches en informations, en partage qui redonnent de l'énergie pour continuer nos missions quotidiennes. Merci aux intervenants.

Merci pour cette journée, nous partageons les mêmes valeurs et ça fait du bien !

Même s'il y a des infos négatives, le positif c'est que les RIS ou les formations syndicales sont des lieux de liberté de parole ou d'expression qui n'existent pas dans notre quotidien. Le parler vrai ! Que c'est bon ! Une phrase retenue de la journée : « la liberté pédagogique c'est la garantie de la démocratie »

Françoise



Ca fait du bien, ça donne de l'énergie pour continuer de défendre le service public et les valeurs pour lesquelles on fait ce métier. Merci !

Carole

Vincent Roitg et Grégory Raynal, actuellement délégués du personnel, apportent leur soutien au SNUipp-FSU 66.

A quoi sert le syndicat ?

Délégué du personnel au sein du SNUipp-FSU 66 pendant quatre années, avec un jour de décharge par semaine, cette question m'a finalement rarement été posée. Et pour cause !

Il est intéressant de noter que même les collègues les plus sceptiques, voire les plus hostiles à la cause syndicale se rendent à l'évidence à l'épreuve du terrain : vers qui me tourner ?

Je suis en conflit avec ma hiérarchie ? Vers qui me tourner ? Je suis perdu(e) dans les dédales de la gestion administrative du personnel ? Je veux savoir quels sont réellement mes droits ? Vers qui me tourner ? Je me sens isolé (e) dans une situation

conflictuelle ? Vers qui me tourner... Les missions des délégués du personnel, auprès de tous les collègues, apparaissent jour après jour évidentes et nécessaires.

En parallèle à cet engagement quotidien sur le terrain, le syndicat, c'est aussi lever un peu le nez du guidon, « penser notre Ecole » lorsque d'autres veulent penser à notre place. Et ainsi s'efforcer, ensemble, de reprendre la main sur notre si beau métier.

S'engager au quotidien auprès des collègues, assumer et revendiquer une vision pour l'Ecole voilà, à mes yeux, les missions des délégués du personnel du SNUipp-FSU 66.

Je crois pouvoir témoigner de l'intensité de l'engagement des

délégués du personnel SNUipp-FSU 66. De leurs prises de positions et de leurs multiples interventions lors des commissions paritaires face à l'Administration. Des heures passées à répondre consciencieusement aux mails et coups de téléphone des collègues syndiqués ou non. De leur sens aigu de l'intérêt collectif et du respect des règles. S'ils ne le font pas, qui le fera ?

Alors à quoi sert le syndicat ? Et bien à tout cela. Et pour tout cela, je donnerai ma voix et tout mon soutien aux candidats du SNUipp-FSU 66 lors des prochaines élections professionnelles. Pour leur permettre de poursuivre leurs missions et de porter ma voix.

Vincent Roitg

Les élections professionnelles ont lieu chaque 4 ans. C'est un moment important pour connaître l'avis des collègues sur l'activité syndicale que nous avons déployée pendant cette période.

Si l'augmentation du nombre de syndiqués est un indice fort, faire le bilan, relever les points positifs largement plébiscités par les collègues mais aussi discuter des critiques éventuelles ou rectifier le tir si besoin est une nécessité... Etre syndicaliste, c'est être à la fois à l'écoute des collègues mais aussi prompt à réagir pour défendre des situations collectives ou individuelles. Contrairement à certaines idées répandues, dans un contexte d'individualisation des relations au travail, le syndicalisme reste un outil indispensable, une nécessité pour faire vivre la solidarité et la justice sociale ... qui ne sont pas « des paroles en l'air » : intervenir pour exiger le respect des droits d'une AVS, obtenir après maintes interventions auprès du DASEN la scolarisation d'un élève « en crise » dans un établissement spécialisé permettant aux autres élèves et à l'équipe enseignante de travailler à nouveau sereinement, demander une aide spécifique à la

commission d'action sociale pour aider matériellement et financièrement une collègue dans une situation familiale extrêmement compliquée, soutenir une équipe dans un établissement d'enseignement adapté pour le maintien des postes et de la qualité du service rendu, obtenir le revirement de l'administration qui avait initialement donné raison à une famille exigeant le changement de classe de son enfant... les exemples sont légions. Mais ils témoignent tous de l'utilité du syndicalisme en général et des délégués du personnel en particulier, qui doivent être sur le terrain et disponibles à toute heure de la semaine.

Après plusieurs mandats, il est temps de passer la main ... avec d'autant plus de plaisir que l'équipe du SNUipp-FSU qui se présente aux suffrages est à la fois expérimentée, renouvelée et disponible. Un SNUipp-FSU 66 conforté dans les urnes sera une protection pour tous les collègues...

Un simple clic sera également un signal fort adressé au ministre qui rêve de voir affaibli le syndicat majoritaire ! »

Grégory Raynal

**Avec le SNUipp-FSU,
imposer de meilleurs salaires.**

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre

Changeons l'école, votons !



Les appels à voter pour les listes SNUipp-FSU et FSU

AMRANI Marlène (Perpignan), ANDRE Robert (Baixas), ARDIGO-AUGUET Béatrice (Cabestany), ARGELES Aline (Perpignan), ARMENGAUD Christelle (St Laurent de la Salanque), ARTES Sophie (Villemolaque), AUBERT Nathalie (Maureillas Las Illas), BAE Stéphanie (Toulouges), BALANSA Stéphanie (Toulouges), BALLESTERO Elodie (Pia), BARDY Julie (St Laurent de la Salanque), BARRAU Fabienne (Perpignan), BAUDRY Christine (Toulouges), BAZAUD Anne (Perpignan), BELLUS Pascale (St Laurent de la Salanque), BESNARD Caroline (Canohès), BESSARD Julie (Torreilles), BLAISE-LAVAUX Barbara (Serdinya), BLANIC Maïté (Saillagouse), BOGAERT Véronique (Perpignan), BONET Cindy (Théza), BONJEAN Jennifer (Le Soler), BONNETON Sylvie (Canohès), BONTEMPS Annaïka (Pia), BOT Nathalie (Claira), BOT Raymond (Bompas), BOUNY Emmanuelle (Thuir), BOUQUET Josiane (Perpignan), BOURSIER Florence (Claira), BOYER Michelle (retraîtée), BRIAL CAYROL Marion (Bourg-Madame), BROSSARD Dominique (Perpignan), BROSSARD Erick (Canohès), BRZYCHCY Patricia (Perpignan), CABARIBERE Valérie (St Laurent de la Salanque), CADENE Christine (Rivesaltes), CAIRAT Charlène (Peyrestortes), CALMON Christine (Llupia), CALVET Danielle (retraîtée), CAMBLOR Claudine (retraîtée), CAMPS Joëlle (retraîtée), CANTE Laetitia (Elne), CAPEL Brigitte (Saleilles), CARDON Denis (Rivesaltes), CARDONNE Caroline (Claira), CARDOT Fabienne (Le Boulou), CARLES Carole (Elne), CASALS Laïa (Perpignan), CASANOVA Jean (retraîté), CASTANIER Roland (Elne), CASTANIER Sébastien (Saint Jean Lasseille), CAUQUI Didier (Bourg-Madame), CHEVIET Jean-Jacques (Bompas), CIANFARANI Michèle (Les Angles), CINQUILI Sylvie (Le Boulou), CLEMARENS Carole (Bages), CLEMENT Lucie (Perpignan), CLOTET Louis (Thuir), COMBACAL Carole (Salses le Château), COMBAÇAL Michel (Rivesaltes), CORRÈGE Carole (Rivesaltes), CORTADE Jean-Alain (Rivesaltes), COURTIN Valérie (Toulouges), DARNER Virginie (Canet), DAVIAUD Anne-Lise (Osseja), DE MALET Florence (Canohès), DELBÈQUE Florence (Llupia), DÉLEUZE Frédérique (Canohès), DESCAZEAU Sandra (Saillagouse), DESRIEUX Aurélie (Théza), DESSIAUME Fanny (Perpignan), DEUNF Sébastien (Pia), DEVIU Patrice (Canohès), DO PAVIA Marie (Elne), DOMENACH Stéphanie (Toulouges), DORANGE Cyril (Perpignan), DUBARRY Marc (Rivesaltes), DUMAS Laurence (Pollestres), DUNET Béatrice (retraîtée), DUPONCHEL Patrice (Perpignan), ERRE Olivier (Osséja), ESCUDIE Valérie (Claira), FAGEDE Jackie (retraîtée), FAJULA René (St Cyprien), FAUX Cécile (Argelès), FELTZ Jean-Jacques (retraîté), FERNANDEZ Alain (Perpignan), FERNANDEZ Nadia (Canet), FERRER Sandra (Céret), FERRI Jean-Pierre (Perpignan), FERRON Pascale (Pollestres), FIGUEROLA Georges (retraîté), FINES Guylaine (Claira), FONTANIÉ Marie-Pierre (Corneilla del Vercol), FORMENTI Fabienne (Perpignan), FORTUNY Christine (Néfiach), FRANQUESA Michel (retraîté), FRIDLENDER Cécilia (Elne), GALANO Sylvie (Cabestany), GALLERON Sylvie (Cabestany), GARCIA Laetitia (St Cyprien), GAS Géraldine (Perpignan), GENTOT Vanessa (Perpignan), GERARD Nathalie (Port Vendres), GIL François (Andorre), GIMENEZ Gaëtan (retraîté), GIMENEZ Kathie (Canohès), GIRARD Pierre-Jean (AVS Perpignan), GONZALEZ Virginie (Pia), GORGOS Frédérique (Villeneuve de la Raho), GORGOS Michel (Canohès), GRIVER Patrick (Canet), GUERRERO Monique (retraîtée), GUGLIELMI Frédéric (Saint Feliu d'Avall), GUY Anne (Torreilles), HAHUSSEAU Jérôme (Bompas), HERNANDEZ Céline (Bourg-Madame), HERNANDEZ Monique (retraîtée), HIRTH Karen (Elne), HODY Catherine (Montescot), HORENS Anne-Laure (Perpignan), HUMBLOT Céline (Perpignan), JOBERT Jean-Philippe (Ste Marie), JOURDA Jean-Marc (Toulouges), LABORDE Magalie (Elne), LABRUNE Richard (Prades), LACLARE Patrick (Pia), LAMBOUR Céline (Perpignan), LARTIGUE Florence (Claira), LE BOLLOC'H Isabelle (Perpignan), LE GOFF Françoise (Pia), LÉBOUCHER Magali (Argelès), LEDESMA Isabelle (St Jean Pla de Corts), LEFEVRE Anaïs (Saint Féliu d'Amont), LEGAY Sylviane (Perpignan), LEYRAUD Sophie (Latour de Carol), LIMOUSIS Pascale (Canohès), LLOANCY Maryse (AVS Le Soler), LLONGARRIU Fleur (St Laurent), LORENZO Frédérique (Estagel), LOURENCO Idalia (Thuir), MAILLACH Jean (Canet), MAILLE Christine (Canet), MAILLOT Mireille (Enveitg), MAROSELLI Elisabeth (Perpignan), MARTINEZ Annick (Perpignan), MARTINVILLE Romain (Cabestany), MASCETTI Elodie (Perpignan), MASERO Cassandre (Perpignan), MASGRAU Myriam (Elne), MATHIEU Karine (Toulouges), MAYOR BARRIS Charlène (Perpignan), MELUSSON Fabienne (St Laurent), MERCADER Hervé (Canohès), MESTRE Patricia (Llupia), METZGER France (Llupia), MEZIANE Nadia (Perpignan), MILOCCO Emmanuel (Toulouges), MIMOUNI Sabrya (Perpignan), MOLINA Béatrice (Argelès), MOLLARD Xavier (Perpignan), MONTANES Christophe (Perpignan), MORAT Carole (Claira), MORCILLO ALBERT Edith (Claira), MOREAU Michaël (Perpignan), MORESCHI Suzanne (Bages), MOTHU Magalie (Canet), MOULENAT Fabienne (Canet), MUNOZ Fernand (Cabestany), MYRTHE Aurélie (Villemolaque de la Salanque), NICOL Sylvie (Perpignan), NICOLAS Emilie (Canet), NOGUER Christophe (Andorre), OLIEU-PUJOL Muriel (Bouleternère), OLIVE Fabienne (Canohès), OMS André (Thuir), PALOSSE Annick (Bourg-Madame), PASCAL Simon (Bourg-Madame), PATRIX Maryline (Bourg-Madame), PENFRAT Pascale (Le Soler),

Élections professionnelles 2018

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU



ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN



PEREZ Karine (Canohes), PERION Stéphane (Rivesaltes), PEYRAQUE Noëlle (Bourg-Madame), PIETROWSKY Agnès (Thuir), PIGUET Sandrine (Saint-Estève), PINEDA Aurélie (Llauró), POINT Béatrice (Matemale), POLTEAU Sandrine (Canet), PONS Nadine (Canet), POQUET Bérénice (Perpignan), PORTEIX Emilie (Bages), POUYET Anne (Canet), PRATS Renaud (Thuir), PRUJA Bernard (Vinça), PUÉL Carine (Rivesaltes), PUGNET Hélène (Tresserre), PUIG Olivier (Elne), PUIGSEGUR Sandrine (Canet), RAMIREZ Caroline (Perpignan), RAYA Céline (Saint Feliu d'Avall), RESSEGUIER Edith (La Lagonne), RICORT Stéphanie (Latour de France), RINCE-HADRAMI Cécile (Le Soler), RIQUE Lucie (Canohès), RIUS Marie-Laure (Perpignan), ROIG Audrey (Ponteilla), ROITG Vincent (Perpignan), ROUBY Emmanuelle (Perpignan), ROYER Pascale (Cabestany), SAIGNOL Alain (Argelès), SALETTES Marianne (Toulouges), SALLAN Karine (Salses le Château), SALLES Corinne (Rivesaltes), SAVOURNIN Marine (Laroque des Albères), SCHEMLA Stéphanie (Bompas), SCHMITT Karen (Perpignan), SCHMITT Pauline (Perpignan), SEMPER Boris (Perpignan), SERRA Esther (Saint-Estève), SFALLI Céline (St Nazaire), SID-AHMED Véronique (Torreilles), SOLAZ Jean (retraité), SOLER Frédéric (Perpignan), SOUCHE François (Canohès), SOUCHE Marielle (Pollestres), STEIB-WEBER Laurence (Toulouges), THEY Delphine (Ille sur Têt), TIGNERES Julie (Port-Vendres), TRILLES Marielle (Canet), TROTEL Alain (retraité), TRUILLET Philippe (Perpignan), URIBARRENA Sébastien (Perpignan), VALENZUELA Julie (Perpignan), VALLS Laurianne (Perpignan), VALS Christophe (Palau de Cerdagne), VERGES Monique (Les Angles), VERNIEST Catherine (Villeneuve de la Raho), VIBERT-GUIGUE Alain (retraité), VIBERT-GUIGUE Brigitte (retraitée), VILLASEQUE Réjane (Torreilles), VIROS Marie (Perpignan), VON FRIEDLING Stefan (Céret), XATARD Olivier (Le Soler), YAGUES Didier (Argelès), YAGUES Sylvie (Argelès)

Retrouver du pouvoir d'agir

Le SNUipp-FSU, lors de son Université d'automne 2018, a initié un appel solennel de toute la profession pour réaffirmer la professionnalité des enseignantes et enseignants des écoles ainsi que le besoin d'exercer leur expertise en réelle confiance et d'être soutenus. Il est intitulé "Notre force et notre conviction : notre pouvoir d'agir".

L'appel réaffirme la professionnalité des enseignantes et enseignants ainsi que la nécessité de respecter la liberté pédagogique et les savoir-faire enseignants.

Un appel pour qu'enfin les enseignantes et enseignants soient écoutés et respectés, comme acteurs essentiels de la lutte contre l'échec et les inégalités scolaires.

Un appel pour contribuer à ce que les enseignantes et les enseignants s'emparent de la définition des attendus de l'école, des savoirs à enseigner, s'appuient sur leurs pratiques et leur réflexivité professionnelle... et retrouvent ainsi du pouvoir d'agir sur leur métier.

Un appel à contre-pied de la volonté ministérielle de déposséder les enseignants et les enseignantes de leur expertise, de les réduire à un simple rôle d'exécutants.

Un appel à signer massivement ! <https://pouvoir-d-agir.snuipp.fr/>



Effectifs, Temps de travail, Médecine de prévention, Salaires, Inclusion, que propose le SNUipp-FSU sur ces grands sujets ?

Rendez-vous sur

<https://votons.snuipp-fsu.fr/>



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018*

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU

* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 29 novembre au 6 décembre

En **CT**, je vote :

En **CAP**, je vote :

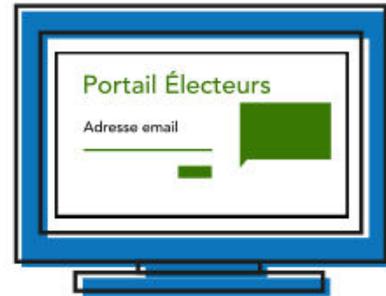


DÈS LE 11 OCTOBRE, JE CRÉE MON MOT DE PASSE

- Je me connecte sur elections2018.education.gouv.fr et je saisis mon e-mail professionnel



- Je me connecte ensuite sur mon e-mail professionnel, je clique sur le lien reçu par mail et **je crée un mot de passe personnel** J'accède à ma messagerie professionnelle sur : <https://webmail.ac-montpellier.fr/>
Ne pas confondre l-prof et messagerie professionnelle



DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE, JE VOTE

- Je me connecte à mon espace électeur elections2018.education.gouv.fr et je clique sur « voter »
Je saisis mon identifiant de vote (reçu à l'école ou sur mon e-mail professionnel) et **mon mot de passe personnel**



- Je vote SNUipp et je vote FSU pour chacun des scrutins correspondants



LE COMPTE ÉLECTEUR PERMET

- De consulter les scrutins pour lesquels je serai appelé à voter
- De récupérer mon identifiant de vote, de créer ou recréer mon mot de passe
- D'accéder au bureau de vote en ligne



Du 29 novembre et jusqu'au 6 décembre :

VOTONS SNUIPP ET FSU,

un syndicalisme unitaire, déterminé, majoritaire et indépendant

